



Règlement Intérieur 2027



Club labellisé « Mini-Tennis », « Club Junior » et « Programme Adultes »
Club affilié « Fédération Française de Tennis » et « Jeunesse et Sports »
Club affilié « Chèque Vacances »

Cours collectifs :

Objectifs :

Initiation (enfants et adultes)

Proposer aux élèves un enseignement les amenant à jouer un match sur un terrain normal avec des balles intermédiaires et avec des bases techniques et tactiques.

Perfectionnement (enfants et adultes)

Proposer aux élèves un enseignement les amenant à jouer un match dans les conditions réelles de jeu avec un renforcement technique et tactique.

Entraînement (enfants et adultes)

Proposer une pratique renforcée aux élèves motivés présentant des aptitudes pour la compétition officielle et homologuée.

Prestations :

- Les enfants du **Baby-Tennis 3/5 ans** bénéficient de **1 heure** de cours par semaine de Sept à Déc et de Mars à Juin (hors vacances scolaires) ; en cas de pluie, report de la séance : => **20 séances assurées**
- Les enfants du **Club Junior à partir de 6 ans** bénéficient de **1h00 ou 1h30** de cours par semaine (hors vacances scolaires): en cas de pluie, report de la séance. => **26 séances assurées.**
- Les groupes de tous les cours sont formés par le D.E. et les responsables de l'école de Tennis.

Le Tennis Club Beaumontais s'engage à dispenser **26 séances sauf pour le Baby-Tennis**. Dans le cas où certains groupes ne disposeraient pas de 26 séances, le Tennis Club Beaumontais s'engage à effectuer **un rattrapage** pendant les vacances scolaires où la présence d'au moins 2 élèves (jeunes & adultes) serait nécessaire et suffisante pour la tenue des cours.

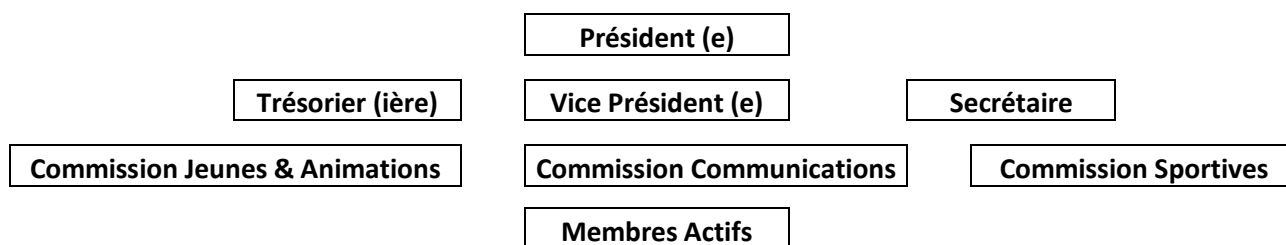
Compte tenu de la participation du club dans les tarifs des cours collectifs, toute séance commencée et interrompue par la pluie est comptabilisée. L'annulation ou l'interruption d'une séance est à l'initiative du professeur ou du bureau.

Toute année engagée **ne sera pas remboursée** (maladie, accident ou autre) car nous sommes engagés avec un contrat envers nos DE.

Enseignants :

Les cours sont dispensés par des professeurs de Tennis diplômé d'état (DE).

Composition du bureau :



Règlement intérieur du Club Junior :

Article 1 : Conditions d'admission

1) L'enfant doit être en possession de **la licence FFT de la saison en cours.2027**

A ce titre, il bénéficie d'une assurance agissant :

- En individuelle accident lorsque le licencié est victime au cours ou à l'occasion de la pratique du tennis,
- En responsabilité civile vis-à-vis des tiers lorsque le licencié est l'auteur du dommage.**

2) Avoir renseigné le questionnaire santé pour les enfants et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques, ou si au moins une réponse positive, avoir fourni un certificat médical.

3) L'autorisation parentale doit être remise aux responsables du club.

4) Droit à l'image

5) Autorisation de sortie pour l'ALAE

Article 2 : Clauses de responsabilité

1) Les parents sont responsables de l'enfant pendant le trajet aller et retour vers le complexe sportif.

2) Les parents doivent s'assurer de la présence de l'enseignant avant de déposer l'enfant ; en cas d'absence exceptionnelle de l'enseignant, les parents doivent assurer le retour de l'enfant sous leur responsabilité.

3) L'enfant reste sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant la durée du cours où l'enfant est sous la responsabilité de l'enseignant.

4) Le Tennis Club Beaumontais est déchargé de toute responsabilité dans le cas où l'enfant effectuerait seul le trajet aller ou retour vers le lieu du cours.